

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la SAES

Université de Reims-Champagne-Ardennes, 2 juin 2017

Le président Wilfrid Rotgé déclare l'Assemblée Générale ouverte à 16h02.

Rapport moral du Président

Le Président fait procéder dans un premier temps à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente.

Il annonce ensuite qu'il souhaite limiter le temps des AG de la SAES à 1h30. Elles constituent un moment important de notre société, mais il ne faudrait pas qu'elles soient dissuasives. Les présidents des sociétés comparables remarquent que leurs AG sont de moins en moins fréquentées et leur longueur peut être un facteur dissuasif, en particulier lors d'un Congrès qui dure trois jours. Le président a donc décidé de limiter son intervention à une dizaine de minutes. Il rappelle que la SAES n'a qu'une AG par an, celle du Congrès, la réunion de septembre étant une réunion plénière. Les décisions importantes doivent donc être prises en AG, notamment quand on veut changer les statuts de la Société.

Wilfrid Rotgé présente ensuite les trois représentants d'autres sociétés :

- Cristina Suarez Gomez, qui représente l'association espagnole AEDEAN (Asociación Española de Estudios Anglo-Norteamericanos) ;
- Rainer Emig, qui représente l'association allemande Deutscher Anglistenverband ;
- Liliane Louvel, présidente d'ESSE.

Il leur souhaite la bienvenue au nom de tous les membres de notre société.

Il évoque ensuite la possibilité pour le bureau de prendre des décisions au nom de la SAES. Le fait d'avoir une seule AG par an peut parfois bloquer le fonctionnement de la société, et en tous les cas les décisions à prendre. Il cite trois exemples :

- Au mois de mars, le bureau a été contacté pour soutenir la Marche pour les Sciences au mois de mars. La question est de savoir comment faire pour apporter le soutien de la SAES à une telle initiative sans AG. Le compromis a été d'employer la formule « Le bureau de la SAES au nom de la Société... » dans son soutien.
- Le GALET (Groupement des Associations de Langues Etrangères) a envoyé une lettre au Président de l'Université de Bourgogne pour lui demander que son département d'italien ne soit pas fermé. Wilfrid Rotgé a signé la pétition au nom de la SAES.
- Il a également apporté son soutien à la demande d'Elisabeth Angel-Perez auprès du Ministère pour que les lauréats du Concours externe spécial de l'agrégation (agrégation des docteurs) puissent faire leur stage dans le supérieur, comme tout agrégé.

Pour certaines décisions, qui nous paraissent non problématiques et non conflictuelles, nous autorisons à soutenir des causes avec la formule « Le bureau au nom de la SAES... ».

Le Président poursuit son rapport moral en parlant des journées de septembre. Il rappelle que les traditionnelles interventions des présidents des jurys de concours et du président du CNU auront lieu dans le cadre des « journées de septembre » de la SAES, qui se tiendront les 8 et 9 septembre, toujours dans le même lieu (Institut du Monde Anglophone, rue de l'École de Médecine). Le contenu de ces journées est bien défini. L'accent sera mis sur le bilan complet des concours et de la session du CNU. La réunion plénière aura lieu l'après-midi (et non le matin, comme c'est habituellement le cas), de façon à regrouper les ateliers concours le matin. Nous convierons cette année cinq président.e.s de concours à la réunion plénière : deux pour le CAPES et trois pour l'agrégation (interne, externe et agrégation des docteurs). Le vendredi matin nous prévoyons cette année un atelier plénier consacré aux diverses épreuves, écrites et orales, de l'agrégation. Il sera suivi d'un atelier CAPES, puis d'une réunion entre les présidents de concours et ceux des présidents de sociétés savantes. Le programme précis de ces journées de septembre sera bientôt mis sur le site de la SAES.

La SAES ne décernera pas de prix cette année, car le prix du jury de la recherche sera attribué par l'AFEA (et par conséquent par la SAES en 2018). Nous prévoyons donc un cocktail un peu tôt, vers 16h30 ou 17h, probablement précédé d'un intermède musical. Comme les autres années, le samedi sera consacré aux réunions des sociétés affiliées et à celle des doctorants. Il existe maintenant un « collège des doctorants », dirigé par Anissa Hamza, Myriam Ardoin et Ernest Hounhouayenou.

Le Président évoque ensuite brièvement le contexte national, en faisant remarquer que nous avons – enfin – une Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, qui a été présidente de l'Université de Nice Sophia Antipolis jusqu'à sa nomination à ses nouvelles fonctions. La SAES essaie d'intervenir à son niveau auprès du Ministère, et notamment au sein du GALET (Groupement des Associations de Langues Etrangères), dont la SAES est, bien sûr, le plus gros représentant, en raison du nombre d'adhérents à notre société. Avec les autres membres du GALET, et notamment sous l'impulsion de la présidente de l'AFEA, Nathalie Caron, nous avons organisé des Etats généraux sur la recherche en études étrangères et sur la place des langues dans l'enseignement supérieur, avec le soutien, symbolique plutôt que financier, du Ministère de l'Education Nationale. Ils se sont tenus les 16 et 17 mars à la Cité universitaire internationale. Nous prévoyons une nouvelle journée sur cette problématique le 16 mars 2018. Des informations complémentaires sur les travaux du GALET sont disponibles sur le site de la SAES, à l'onglet SOCIETES, puis GALET.

Le Président évoque ensuite le Congrès de Reims, le 57^e de notre Société. Il tient à remercier très sincèrement les organisatrices/teurs de ce magnifique congrès, et en particulier ses interlocuteurs en amont de ce rendez-vous annuel, à savoir Xavier Giudicelli, Elise Louviot, Sylvie Mikowski et Christine Sukic. Il remercie également toute l'équipe du comité d'organisation, sans oublier les étudiants dont la contribution est essentielle au bon déroulement de l'ensemble.

Le Président termine son intervention en parlant du volet international de la SAES. Outre les excellentes relations qu'il entretient avec la présidente d'ESSE, il perpétue des liens anciens avec les deux sociétés européennes mentionnées plus haut : l'espagnole et l'allemande. Il représentera la SAES lors de la prochaine réunion du Board d'ESSE à Thessalonique en août, à l'Anglistentag à Regensburg en septembre et à l'Asociación Española de Estudios Anglo-Norteamericanos à Tenerife en novembre. Concernant le prochain congrès d'ESSE (Brno, août 2018) la SAES a proposé pour la première fois d'envoyer deux intervenants au Congrès

d'ESSE : un en linguistique et un autre en arts visuels. Nous attendons la réponse des organisateurs tchèques.

Le rapport moral du Président est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

1. **Résultat des élections**

Alexandra Poulain, Secrétaire générale, rappelle que trois membres sortants du bureau étaient candidats au renouvellement de leur mandat:

– Rémy Bethmont, Vice-Président chargé des Affaires scientifiques, élu en 2013, réélu en 2015, renouvelable pour un troisième mandat.

– Laurent Roesch, Vice-Président chargé du Congrès et des relations avec l'AFEA, élu en 2013, réélu en 2015, renouvelable pour un troisième mandat.

– Claire Tardieu, Vice-Présidente chargée des Formations, élue en 2013, réélue en 2015, renouvelable pour un troisième mandat.

Il n'y avait pas d'autre candidat. Le résultat du vote est le suivant (sur 125 votants):

Rémy Bethmont: 125 oui

Laurent Roesch: 125 oui

Claire Tardieu: 125 oui

Les trois candidats sont donc réélus pour un troisième mandat et conservent leurs fonctions au sein du bureau.

2. **Rapport financier de la trésorière**

Le Président donne la parole à Mélanie Joseph-Vilain, Trésorière, responsable du fichier adhérents et de la messagerie.

3.1 Fichier adhérents et annuaire

Au 30 mai 2017, la SAES comptait **2422 adhérents** (40 de plus qu'au 30 mai 2016), une hausse de 1,68 % par rapport à l'an dernier, qui est essentiellement le fait de nouveaux doctorants.

La question de la mise à jour du fichier a fondamentalement changé du fait de la création de l'intranet du nouveau site de notre société. La responsabilité des modifications appartient désormais aux adhérents eux-mêmes qui doivent les effectuer en ligne. Néanmoins, les changements doivent toujours être signalés au trésorier, particulièrement ceux qui sont liés au prélèvement bancaire et les documents relatifs à une première inscription (ils se trouvent à la rubrique Adhésion avec les consignes). Les adhérents sont priés de penser à signaler les changements bancaires, car le rejet des prélèvements de cotisations entraîne des frais supplémentaires.

3.2 Messagerie

Au 30 mai 2017, la messagerie de la SAES comptait 2006 abonnés, contre 1943 à la même date l'an dernier (+63, soit 3,2 % de hausse). Les nouveaux adhérents sont inscrits de façon systématique. Chaque adhérent a la possibilité de modifier l'adresse qu'il utilise en se rendant sur le site web de la messagerie et en demandant un mot de passe (<https://listes.univ-pau.fr/sympa/review/saes>). Là encore, les responsables de la messagerie (L. Higgs, J. Albrespit et M. Joseph-Vilain) peuvent s'en charger le cas échéant.

NB1 : Il faut bien différencier cette page du site de la SAES, sur lequel il n'est pas possible de modifier l'email utilisé pour la messagerie.

NB2 : la messagerie se met régulièrement en erreur, sans doute en raison du nombre d'abonnés, ce qui nécessite l'intervention de l'un des administrateurs. C'est ce qui explique le différentiel entre la hausse des adhérents (+40) et celle des abonnés à la messagerie (+63) : les adresses en erreur de certains adhérents, qui avaient été désabonnés, ont été remplacées par d'autres.

3.3 Trésorerie

La situation financière de notre société est toujours aussi saine. Les cotisations sont tout à fait suffisantes pour assurer la gestion courante des activités. L'épargne permet de pourvoir à tout accident potentiel et d'assurer les investissements ponctuels nécessaires. Il est à noter que le montant de la cotisation n'a pas augmenté depuis 2011. Elles constituent toujours notre seule source de revenus en dehors de la quote-part versée par l'AFEPA au titre des bourses de thèse

et de HDR et les frais liés à l'organisation du Prix de la Recherche. Les deux comptes rémunérés (Livret A et Livret A Associations) rapportent peu (761,23€ pour l'année 2016), mais la vocation de la SAES et la politique du Bureau ne sont pas aux risques inconsidérés sur les marchés financiers.

Etat de caisse 2014-2016

	<i>Compte courant</i>	<i>Livret A</i>	<i>Livret Association</i>	<i>TOTAL</i>
31 déc. 2014	3 132,63	77 721,23	52 221,55	133 075,41
31 déc. 2015	1403,57	78 417,53	42 131, 15	121 952,25
31 déc. 2016	1928,56	39875,40	70434,51	1128,47

3.4 Bilan au 31 décembre 2016 (en euros)

<i>Postes</i>	<i>Recettes 2015</i>	<i>Dépenses 2015</i>	<i>Recettes 2016</i>	<i>Dépenses 2016</i>
<i>Cotisations</i>	67 345,00	1876,00	68623,00	2089,00
<i>Agrégation</i>		850,27		647,98
<i>Annuaire</i>		10 548,61		00
<i>Bourses</i>	5 319,10	12 425,00	8422	17245
<i>Collège des doctorants</i>		00		182
<i>Comm Formations</i>		294,00		1120,41
<i>Comm Recherche</i>		2985,80		1919,57
<i>Congrès</i>		17 102,21		10 218,18
<i>ESSE</i>		16 983,00		17991
<i>Fonctionnement bureau</i>	0,21	10 377,64		12 601,04
<i>Frais bancaires</i>		1 045,90		218,09
<i>Intérêts bancaires</i>	696,30		761,23	
<i>Prix recherche</i>	2 720,23	3 300,93	942,42	1 884,85
<i>Revue SAES</i>	17,00	1 624,50		1 221,49
<i>Site</i>		6 929,01		13 060,57
<i>Subventions</i>		1 810,73		2 599,17
TOTAL	76 097,84	88 113,60	78 748,65	82 998,35
		-12 015,76€		- 4249,70

Comme en 2015, la Société a dépensé en 2016 plus d'argent qu'elle n'en a encaissé (environ 4 000 euros), mais le résultat net est trompeur. Si le produit des cotisations est en légère augmentation (+1 278 euros), certaines dépenses ont été affectées par des anomalies passagères relevant de la conjoncture : les dépenses liées au site sont encore élevées (12 136,20 € en complément de la somme déjà payée en 2015, auxquels s'ajoute la création du site du congrès) ; mais à l'avenir, seule la maintenance du site sera financée, ce qui devrait entraîner une baisse conséquente dès 2017. En contrepartie, la disparition de l'annuaire permet une économie de 10 000 euros. Les frais de fonctionnement du bureau sont en augmentation en raison de l'ajout d'une réunion par an (6 par an au lieu de 5 autrefois). Une ligne a été ajoutée : celle du collège de doctorants, désormais actif et qui nécessite donc quelques dépenses (déplacements des doctorants élus, etc.). Les deux commissions, formation et recherche, ont respectivement dépensé plus et moins d'argent en 2016, l'une parce que la mise en place du questionnaire sur l'évolution du métier a nécessité de se réunir, et l'autre, au contraire, parce que le livre blanc de la recherche est achevé.

La trésorière demande le quitus à l'assemblée. Il est accordé à l'unanimité.

3.5 Trésorerie 2017

Le prélèvement 2017 a eu lieu le 10 février dernier dans de bonnes conditions. Le coût des prélèvements (février-avril) s'est élevé à 897,20 euros pour 65 392 euros de recettes. Le chiffre des prélèvements rejetés est stable, 57 contre 58 l'an dernier, soit à peine 0,2% du total, mais on ne saura trop insister sur la nécessité de faire suivre les modifications bancaires le plus vite possible au trésorier. Quelques adhérents paient par virement, tandis que les chèques ont presque disparu (4).

Etat de caisse 2017

	<i>Compte courant</i>	<i>Livret A</i>	<i>Livret Association</i>	<i>TOTAL</i>
30 mai 2016	4398,66	61 875,40	91 434,51	157 708,57

Trésorerie au 30 mai 2017

<i>Postes</i>	<i>Recettes 2017</i>	<i>Dépenses 2016</i>
<i>Cotisations</i>	67 354	1025,30
<i>Agrégation</i>		0,00
<i>Annuaire</i>		0,00

<i>Bourses</i>		1 000,00
<i>Comm Formation et recherche</i>		2 655,70
<i>arecherche</i>		
<i>Congrès</i>		6037,25
<i>ESSE</i>		00
<i>Fonctionnement bureau</i>		4 572,56
<i>Frais bancaires</i>		1008,56
<i>Intérêts bancaires</i>	0,00	
<i>Prix recherche</i>		769,70
<i>Revue SAES</i>		340,70
<i>Site</i>		2 351,95
<i>Subventions</i>		800
TOTAL	67 354	13 637,21

NB : la facture correspondant à la participation de l’AFEA aux bourses et au prix de la recherche ayant été envoyée au trésorier de l’AFEA très tard (mi-mai), les sommes n’apparaissent pas dans le tableau à la rubrique des recettes. La somme concernée représente un total de **9 364,42€** qui s’ajouteront donc aux recettes.

Budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel, présenté sur une base de 2 400 adhérents, est aligné sur celui des années précédentes.

Budget prévisionnel 2017 (en euros)

<i>Postes</i>	<i>Recettes 2017</i>	<i>Dépenses 2017</i>
<i>Cotisations</i>	67 354	1025,30
<i>Agrégation</i>		500
<i>Bourses</i>	7 500	15 000
<i>Commissions</i>		3 000
<i>Formation et Recherche</i>		

<i>Congrès</i>		16 000
<i>ESSE</i>		17 000
<i>Fonctionnement bureau</i>		12 000
<i>Frais bancaires</i>		1 300
<i>Intérêts bancaires</i>	800	
<i>Prix recherche</i>	500	1 500
<i>Revue SAES</i>		1 000
<i>Site</i>		3000
<i>Subventions</i>		1 500
TOTAL	76 154	72 825,30

La trésorière demande l'approbation du budget prévisionnel par l'AG, qui vote pour à l'unanimité.

Les comptes sont consultables par tous les adhérents sur simple demande auprès de la trésorière.

4. Vote sur la modification des statuts

Jean Albrespit, Secrétaire adjoint, présente les modifications des statuts et du règlement intérieur proposées par le bureau. Les anciens et nouveaux statuts étaient consultables sur le site de la SAES depuis plusieurs semaines et les modifications annoncées sur la messagerie. Il s'agit d'ajouts mineurs (précision du rôle de la SAES dans l'article 1, de la définition de membre d'honneur dans l'article 6, suppression de « membre bienfaiteur », art. 4, indication de l'adresse du siège social qui a changé depuis la rédaction des premiers statuts dans l'article 3 et de la possibilité de transférer le siège en cas de besoin sur simple décision du bureau), de la correction de quelques points ambigus sur la qualité de membre actif ou associé des docteurs selon qu'ils sont inscrits dans une université française ou étrangère), de la modification de certaines fonctions au sein du bureau pour tenir compte des changements dus aux nouveaux outils de gestion de la comptabilité et du fichier adhérents et pour assurer une meilleure distribution des VP en recherche et enseignement : art. 11 : ajout d'un cinquième vice-président.e et d'un.e administrateur.trice du site ; la fonction d'un des deux secrétaires adjoints est supprimée, de même que celle de trésorier adjoint. Un article est ajouté (art. 14) pour donner au Président la possibilité de proposer la création de commissions à l'approbation de l'AG.

Le bureau présente aussi un règlement intérieur révisé. Il a introduit quelques modifications (dans l'élection des correspondants, paragraphe 3, le rôle des correspondants, paragraphe 4, la désignation d'un médiateur de la SAES, paragraphe 5). Le fonctionnement de la messagerie, du site internet, des commissions recherche et formation, du fonds SAES, des bourses SAES, du Prix de la SAES/AFEA est dorénavant précisé dans le règlement intérieur.

Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur sont soumis au vote de l'AG et approuvés à l'unanimité.

5. Point sur les prochains congrès

Laurent Roesch, Vice-Président chargé des Congrès, donne la parole à Bernard Cros, Président du comité d'organisation du 58^e Congrès de la SAES qui aura lieu à l'Université Paris-Nanterre du 7 au 9 juin 2018. Après Versailles-Saint-Quentin en 2004 et le duo Paris III-Paris 7 en 2011 à l'occasion de son cinquantenaire, la SAES vient en région parisienne pour la troisième fois seulement depuis sa création. L'ancienne Paris-X, rebaptisée Paris-Nanterre en 2017, a vu passer quantité d'anglicistes de renom et se réjouit d'accueillir le rassemblement annuel de notre société.

A l'occasion du cinquantenaire des « événements » de mai 1968, dans lesquels Nanterre a joué un rôle non négligeable, le thème retenu est celui de Révolution(s). Bernard Cros invite donc les membres de la SAES à venir en nombre pour partager leurs recherches révolutionnaires sur le verdoyant campus de Paris-Nanterre.

Laurent Roesch annonce ensuite les lieux des congrès suivants :

- 2019: Aix-Marseille Université, juin 2019 (dates exactes à définir)
- 2020: Université François Rabelais – Tours, juin 2020 (dates exactes à définir)

6. Point sur ESSE

Liliane Louvel, Présidente d'ESSE (European Society for the Study of English), remercie Wilfrid Rotgé et le bureau de l'association de l'avoir invitée à assister au congrès de la SAES à Reims et de l'avoir invitée également à intervenir au cours de l'Assemblée Générale de l'association au nom de la société qu'elle représente.

Elle rappelle d'abord que tout membre de la SAES est également de facto membre de ESSE. L'association internationale compte environ 7300 membres affiliés à 34 associations européennes.

Elle commente le site web de ESSE <http://essenglish.org> et en détaille les rubriques et les différentes opportunités offertes à ses membres : Bourses de recherche annuelles de deux types (doctorants, chercheurs confirmés), Book Grants (aide à l'acquisition d'ouvrages), Prix du livre de deux types (prochain concours 2018 : remise du prix lors du congrès de Brno) décerné à des ouvrages publiés en langue anglaise dans les principales disciplines de l'anglistique (littérature, civilisation, linguistique et didactique anglais de spécialité). On

pourra suivre l'actualité du congrès (délais, pré-requis, dates d'envois...) sur le site web à partir de l'automne.

Liliane Louvel rappelle que désormais les doctorales de ESSE auront lieu tous les ans, soit en même temps que la réunion du Conseil de ESSE (cette année à Thessalonique en Grèce) ou pendant le congrès de ESSE. ESSE accordera des bourses aux étudiants qui en feront la demande.

De nouveaux dispositifs ont aussi été mis en place : « corner » ou Informations concernant la recherche en réseau dédiés à des thématiques particulières. Se rendre sur le site à la rubrique « Research ». Un premier réseau dédié aux « Gender Studies » s'est constitué. D'autres sont appelés à les rejoindre. Ces « corners » devraient permettre la diffusion de la recherche et la multiplication des contacts européens.

Autre nouveau dispositif : « ESSE Collaborative Project » est un dispositif destiné à financer chaque année un atelier qui devrait réunir des collègues travaillant sur le même sujet au niveau européen. Voir les modalités sur le site ESSE à la rubrique « Research ».

1. Louvel rappelle aussi les moyens d'information et de diffusion de la recherche mis en place par ESSE : The Messenger qui est en ligne depuis deux ans maintenant (rédacteur Adrian Radu) et qui a changé de « format », EJES (la revue de ESSE), sans oublier le site web (Jacques Ramel vagemestre).

Enfin, Liliane Louvel rappelle que le prochain congrès de ESSE aura lieu à Brno en République Tchèque du 29 août 2018 au 2 septembre 2018. De nombreuses chambres (environ 200 à 30 €) seront mises à la disposition des doctorants et des collègues qui le souhaiteront. L'hôtellerie est peu chère à Brno ainsi que la restauration. Les délais pour soumettre des projets d'ateliers seront clos le 20 juin. Les ateliers, tables rondes etc...seront ensuite publiés à l'automne 2018 et les propositions de participation devront remonter aux organisateurs pour le début de l'année 2018. Voir tous les renseignements sur le site <http://essenglish.org>.

Les congrès de 2020 et de 2022 auront lieu à Lyon, puis à Mainz en Allemagne. De belles réjouissances en perspective.

7. Revue *Angles*

Rémy Bethmont lit un texte au nom de Yan Brailowsky, rédacteur en chef de la revue *Angles*, qui ne peut être présent.

« La revue a publié 4 numéros, dont le dernier sur 'Unstable states, mutable conditions' fin 2016. Elle se prépare à publier un 5^e numéro sur 'Leisure studies' sous la direction de Thibaut Clément et Laurent Châtel. Trois numéros supplémentaires sont en cours de préparation sur des sujets variés : 'L'art expérimental', 'Le sujet digital', 'Le néolibéralisme', portés par plusieurs collègues. Ces numéros seront publiés en 2017 et 2018.

Nous allons faire un appel à propositions pour les numéros qui seront publiés à partir de 2019. Nous recherchons des thématiques capables de fédérer divers champs de l'anglistique. Plusieurs champs et périodes sont jusqu'ici sous-représentés (dont la linguistique, les siècles anciens, la didactique des langues, parmi d'autres) et nous souhaitons voir des propositions qui abordent, entre autres, ces domaines ou périodes – *entre autres*, mais pas exclusivement.

Nous vous rappelons que nous avons également une section 'Varia' qui accueille des propositions hors-thème, tout au long de l'année. Nous encourageons vivement les collègues à continuer d'envoyer des propositions pour cette section. Un appel en ce sens sera renvoyé sur la messagerie. Nous rappelons aussi aux collègues qu'ils peuvent profiter de *Angles* pour envoyer également (mais pas exclusivement) des travaux sous un format expérimental.

La revue commence à être mieux connue des membres de la SAES et de l'AFEA, mais il faut encore la faire connaître, ici et à l'étranger. »

8. Annonce des lauréats des bourses SAES/AFEA

Rémy Bethmont, Vice-Président chargé des Affaires scientifiques, annonce les lauréats des bourses AFEA/SAES :

-Bourses de thèse

Ana Artiaga; Tamara Boussac ; Marc Chatterji ; Francie Crebs ; Amélie Derome ; Cléa Fortuné ; Mathilde Gaillard ; Elodie Galiana ; Chloé Lacoste ; Émilie Mitran ; Noémie Moutel ; Louisa Perreau ; Amélie Ribieras ; Elena Sidorova ; Maryam Thirriard.

-Bourses HDR

Laurence Cossu-Beaumont ; Bernard Cros ; Nadia Malinovich ; Juliette Utard ; Géraldine Vaughan.

9. Commission Formation

Après avoir rappelé la composition de la Commission Formations, ainsi que son fonctionnement (2 réunions en présentiel par an) Claire Tardieu (Vice-Présidente chargée des Formations et responsable de la Commission) fait le bilan des travaux déjà réalisés : le dossier MEEF (Congrès 2015), le dossier Lansad et CLES (Congrès 2016), le questionnaire sur l'évolution du métier d'enseignant du supérieur (Congrès 2017). Ces travaux seront compilés dans le premier volume du Livre Blanc de la formation pour la fin de l'année 2017.

Emily Eells (Vice-Présidente chargée des Études) prend à son tour la parole et présente le projet des travaux de la commission pour les deux années à venir. Il s'agit de suivre l'évolution des formations au niveau Licence, Master et Doctorat en incluant la question des concours de recrutement. Ces travaux visent à élaborer le 2^{ème} volume du Livre blanc de la Formation – échéance prévue : fin 2019.

10. Commission Recherche

Martine Yvernault, Vice-Présidente chargée de la Recherche, présente les travaux de la Commission Recherche.

1. Point sur le Livre Blanc, suivi et valorisation du travail mené jusqu'en 2016 par la Commission Recherche et piloté par Anne Page :

Le Livre Blanc a été présenté par Anne Page lors du Congrès de Lyon ; il est accessible, en version électronique, sur le site de la SAES, à partir d'un lien indiqué sur la page d'accueil. Sa traduction en anglais a été réalisée par la MIRREL d'Aix-Marseille Université (Maison interdisciplinaire des ressources et recherches en langues). Depuis le Congrès de Lyon, nous avons procédé à l'envoi du Livre Blanc en format papier à de nombreux destinataires, dans ses versions française et anglaise en France, en Europe et, particulièrement, en Grande-Bretagne, avec souvent des retours très favorables pour notre initiative. Exemples de destinataires : outre les sociétés savantes contactées lors des journées de septembre 2016, toutes les unités de recherche mentionnées dans le Livre Blanc et qui ont participé aux enquêtes : l'AFEA, le GALET, ESSE, l'IUF, l'Alliance Athena, l'ANR, le CNRS, la British Academy, King's College London, les départements d'Etudes Anglophones d'Oxford, Cambridge, Durham, Leicester, Warwick, la Commission Européenne...

Il est prévu que ce Livre Blanc soit régulièrement mis à jour.

2. Dossier « Revues » :

L'enjeu était de donner davantage de visibilité aux revues anglicistes ou aux revues pluridisciplinaires auxquelles contribuent fortement les anglicistes. Nous avons actualisé la liste présentée sur notre site. Nous poursuivons la réflexion sur les revues depuis le Congrès de Lyon, dans la continuité de l'enquête pilotée par Albert Hamm en 2006, en collaboration avec les directeurs de revues et présidents de sociétés savantes.

La réunion du 3 juin 2017 dédiée aux revues, co-pilotée par des membres du bureau de la SAES et Muriel Adrien, Rédactrice en chef de la revue Miranda, a porté sur des points de discussion spécifiques : dans le cadre de la défense de nos disciplines et de la recherche que nous menons, quelle réflexion et quelles actions techniques pouvons-nous entreprendre,

notamment en matière de référencement, afin de rendre les revues toujours plus visibles, à commencer par le site de notre Société ?

1. Le travail en cours de la Commission Recherche sur l'HDR vise à réfléchir à l'actualisation des préconisations qui se trouvent sur notre site et qui représentent déjà un très bon guide, selon les membres de la commission. Cette réflexion est menée conjointement par la SAES et l'AFEA. Elle concerne un grand nombre de problématiques liées à la préparation et à la soutenance de l'HDR : l'ouverture à l'international visible dans le dossier, les publications, le rôle du garant ou de la garante, les trois volets de l'HDR (recherche, pédagogie, administration), la temporalité dans laquelle s'inscrit la réalisation de l'HDR... Ce sont ces points qui ont été soulignés en introduction de la Table Ronde Recherche sur l'HDR le 2 juin. Dernière information : Christian Auer est sorti de la Commission Recherche ; il a été remplacé par Sandrine Parageau. L'ensemble des membres de la Commission Recherche, à jour, se trouve sur le site de la SAES.

11. Débat sur le suivi de carrière et proposition de motion

Rémy Bethmont reprend la parole et rappelle que l'AFEA, lors de son assemblée générale de septembre 2016 a voté une motion demandant à la 11^e section du CNU de ne pas mettre en œuvre le suivi de carrière : « Considérant que les modalités de la procédure de suivi de carrière ne respectent pas les conditions de confidentialité et de volontariat indispensables, et que les finalités du suivi de carrière ne sont toujours pas précisées, l'assemblée générale de l'Association Française d'Etudes Américaines réunie ce 30 septembre 2016 appelle ses représentants de la section 11 du CNU à ne pas mettre en œuvre le suivi de carrière. »

La 11^e section du CNU a, pour sa part, voté une motion en janvier 2017 demandant au ministère de retirer ce dispositif : « La 11^e section du CNU, réunie à Paris le 25 janvier 2017, dans le droit fil de ses motions précédentes sur le même sujet et en l'absence des garanties qu'elle a estimées nécessaires, demande au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de retirer le dispositif dit de 'suivi de carrière' ». (Motion adoptée à bulletin secret par 44 oui et 1 blanc).

Le Bureau de la SAES partage l'analyse qui a motivé le vote de ces deux motions. Dans les textes définissant le suivi de carrière, les finalités du dispositif restent floues et aucune garantie de confidentialité n'est donnée, laissant ouverte la possibilité que soit transmis aux chefs d'établissements l'avis du CNU sur le dossier d'un collègue. Or comme il s'agit d'un dispositif obligatoire qui arrive dans un contexte de restrictions budgétaires, on peut penser qu'il s'agit moins d'un suivi qui permettrait d'inciter tous les enseignants-chercheurs à mieux accomplir l'ensemble des missions prévues par leur statut que d'un mécanisme permettant de profiter du fait que certains enseignants-chercheurs ont abandonné la recherche pour résoudre les problèmes budgétaires des établissements. Le Bureau de l'AFEA lors de l'AG de la société des américanistes a d'ailleurs relevé la primauté de la logique financière sur celle du meilleur accomplissement des missions qui apparaît de façon frappante dans un rapport de

décembre 2015 de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR). En se référant à des études réalisées sur le sujet au Canada, et en s'appuyant sur des données disponibles, les rédacteurs du rapport ont procédé à une première évaluation du nombre des enseignants-chercheurs « non producteurs » et du volume d'heures qui pourraient être réinvesties pour l'enseignement dans l'hypothèse d'un doublement de leurs obligations de service. Les évaluations effectuées montrant que les établissements gagneraient ainsi des marges de manœuvre financières non négligeables, le rapport concluait : « il ne serait pas illogique que, dans le cadre du service annuel de 1607 heures les enseignants-chercheurs non publiant, à supposer que les intéressés n'aient pas d'autre activité qui les exonère du volet recherche de leurs obligations réglementaires de service, assurent une charge d'enseignement supérieure à celle de leurs collègues qui exercent effectivement une activité de recherche, ce qui milite en faveur du renforcement des pouvoirs des présidents d'université et du conseil d'administration restreint en matière de modulation de service. Les obligations de service supplémentaires qui seraient ainsi mises en œuvre dans le cadre d'une politique d'établissement viendraient, de fait, en déduction du nombre d'heures complémentaires réalisés. » (p. 96)

Une motion allant dans le même sens que celles de l'AFEA et de la 11^e section du CNU est en conséquence proposée à l'AG. Après discussion, on s'accorde sur la formulation suivante : « La SAES réunie en AG le 2 juin 2017 soutient la motion de la 11^e section du CNU votée le 25 janvier 2017 demandant au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de retirer le dispositif dit de 'suivi de carrière'. Elle soutient également l'esprit de la motion de l'AFEA du 30 septembre 2016 demandant à la 11^e section du CNU de ne pas mettre en œuvre ce même dispositif. »

La motion est adoptée à l'unanimité moins trois abstentions.

La séance est levée à 17h30.